

## NOTE SUR L'AIDE À LA RÉUSSITE

### A. Considérations liminaires

#### A.1 Contexte : inégalités dans l'enseignement belge

Cette note part d'un constat : la Belgique est un des États où les inégalités dans l'enseignement sont les plus criantes<sup>1</sup>. Au sein de l'OCDE, les tests PISA de 2012 révèlent que la Belgique est, avec la France, la championne des écarts de performance entre les élèves<sup>2</sup>.

##### a. Inégalités à l'école et ségrégation sociale

Le principal facteur explicatif de ces disparités est la ségrégation sociale, à savoir la situation d'un système éducatif qui discrimine les élèves en fonction de leur origine sociale. Quatre mécanismes structurels expliquent en majeure partie la ségrégation sociale en Belgique :

**I. Filiarisation :** la « filiarisation » de l'éducation obligatoire entre filières générale, technique, professionnel et spéciale. L'inscription dans ces différentes filières est très marquée socialement. Ainsi, chez les 10% les plus pauvres de la population, à 15 ans, 24% sont en général, 20% en technique, 20% en qualification, 24% encore dans le premier degré et 12% en spécial ; chez les 10% les plus riches, à 15 ans, 87% sont en général, 9% en technique, 1% en qualification et 3% encore dans le premier degré.

**II. Redoublement :** le redoublement est un facteur supplémentaire de ségrégation. La Communauté française est l'entité de l'OCDE qui fait le plus doubler ses élèves puisque 47,1% d'entre eux doublent au moins une fois à l'école. Ce redoublement est également socialement marqué puisque 69% des 10% les plus pauvres doublent au moins une fois tandis que la proportion est de 21% chez les 10% les plus riches.

**III. Réseaux :** les réseaux d'enseignement sont particulièrement structurants dans notre enseignement belge puisque la Communauté française est la troisième entité de l'OCDE (derrière la Flandre et les Pays-Bas) à avoir la plus grande part d'écoles privées (59%). L'organisation d'une portion significative de l'enseignement par le privé est également facteur d'inégalités. En effet, la relative liberté laissée aux écoles privées leur permet de se démarquer au niveau des programmes, des structures, des inscriptions, etc., et ceci engage donc des différenciations entre établissements qui sont sources d'inégalités.

**IV. Polarisation sociale :** la dernière cause est la polarisation sociale des écoles, à savoir les disparités socioéconomiques entre les publics des écoles. La Communauté française est la deuxième pire entité du classement de l'OCDE (devant le Luxembourg) : 23% des écoles ont des publics sensiblement plus pauvres que la moyenne tandis que 21% des écoles ont des publics sensiblement plus riches que la moyenne, la moyenne socioéconomique n'agrégant donc que 56% des écoles. Et les résultats des enquêtes PISA montrent une corrélation manifeste entre le degré de polarisation sociale et les écarts de performances entre écoles.

---

<sup>1</sup> Le terme « Belgique » utilisé ici recouvre les deux grandes Communautés du pays : Communauté flamande et Communauté française. Sauf précision expresse, les statistiques et constats concernent donc tout notre pays.

<sup>2</sup> Service d'étude de l'APED (Appel pour une école démocratique), « PISA sans fard et sans voile, pourquoi les systèmes éducatifs de Belgique et de France sont-ils les champions de l'inégalité sociale ? », 2014, disponible sur [www.ecoledemocratique.org](http://www.ecoledemocratique.org). Les statistiques et informations des paragraphes suivants sont tirés de cette enquête qui se fonde sur les chiffres PISA de 2012.

## b. Impact des inégalités scolaires sur l'accès et la réussite à l'université

Les inégalités à l'école expliquées ci-dessus ont des conséquences claires sur :

**I. Accès à l'université :** cette différence d'accès se constate avec plusieurs facteurs, dont le diplôme du père. Ainsi, au sein de la population étudiante de l'enseignement supérieur, 59,3% des étudiants ont un père diplômé de l'enseignement supérieur alors qu'il n'y a que 20,8% d'hommes diplômés du supérieur<sup>3</sup>. À l'université, la proportion est proche en sciences humaines (entre 61 et 66%), et bien différente en ingénierie (78% en bioingénieur et 84% en polytechnique)<sup>4</sup>. Si on regarde uniquement le diplôme universitaire paternel, la différence est accrue : 35% de la population étudiante de l'enseignement supérieur a un père universitaire alors que ces derniers ne représentent que 9% de la population masculine<sup>5</sup>. Il y a des différences entre les facultés également, ainsi, 42% des étudiants de première année en sciences de la nature ont un père universitaire tandis que ce chiffre est de 32% pour les sciences humaines<sup>6</sup>. Les statistiques datent légèrement mais la tendance se confirme et empire. Ainsi, des études plus récentes démontrent que, malgré l'augmentation du nombre d'étudiants à l'université, l'accès à celle-ci est de plus en plus difficile pour les jeunes issus des classes moyenne et pauvre, on assiste ainsi à une « démocratisation ségrégative » selon les auteurs<sup>7</sup>.

**II. Réussite à l'université :** outre cette présence importante d'enfants de diplômés du supérieur, les disparités se retrouvent également dans les taux de réussite. Ainsi, les étudiants qui ont une mère universitaire ont un taux de réussite en première année de 60,5% tandis que les étudiants dont la mère a un diplôme primaire ont un taux de réussite de 18,8%<sup>8</sup>. Des résultats semblables sont constatés quand on regarde, non plus le diplôme, mais le milieu socioéconomique de l'étudiant – ce qui correspond souvent au niveau de diplôme des parents.

Ce contexte introductif permet de visualiser l'ampleur des inégalités dans l'enseignement belge et des conséquences qui en découlent à l'université. Ainsi, tant l'accès aux études que leur réussite sont très marqués sur le plan socioéconomique. L'aide à la réussite apparaît donc comme une urgence pour corriger au maximum les inégalités entre étudiants et favoriser la réussite de chacun et chacune quelle que soit sa condition sociale. Notre université doit permettre aux étudiants de réaliser le parcours de vie qu'ils désirent plutôt que celui que leur origine sociale leur impose. N'oublions pas que l'aide à la réussite demeure un sparadrapp, remédier véritablement au problème passe par la réduction des inégalités dans l'enseignement obligatoire et le financement public de l'enseignement à hauteur de ses besoins.

### A.2 Ligne politique : démocratisation et émancipation

Cette note s'inscrit dans la ligne politique définie par la note "Arlequ' deux pour un refinancement pour un enseignement supérieur démocratique et émancipateur". Celle-ci pose deux objectifs majeurs pour l'enseignement supérieur au XXI<sup>e</sup> siècle :

**I. Démocratisation :** la démocratisation vise à rendre l'enseignement supérieur accessible à toutes les personnes indépendamment de leur condition économique, culturelle ou sociale.

<sup>3</sup> Les chiffres sont de 1996 (M. Van Campenhout, F. Dell'Aquila, V. Dupriez, « La démocratisation de l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique : état des lieux », 2008, disponible sur [uclouvain.be/girsef](http://uclouvain.be/girsef)).

<sup>4</sup> Les chiffres sont de 2004 (*Ibid.*).

<sup>5</sup> Les chiffres sont de 1996 (*Ibid.*).

<sup>6</sup> Les chiffres sont de 2003 (*Ibid.*).

<sup>7</sup> C. Vermandele, V. Dupriez, C. Maroy et M. Van Campenhout, « Réussir à l'université : l'influence persistante du capital culturel de la famille », 2012, disponible sur [uclouvain.be/girsef](http://uclouvain.be/girsef).

<sup>8</sup> Les chiffres sont de 1999 (M. Van Campenhout, F. Dell'Aquila, V. Dupriez, précité.).

Dans ce cadre, l'AGL doit, notamment, "*combattre les inégalités de capital culturel (inégalités de savoir), qui sont dues aux inégalités issues du secondaire et de l'éducation familiale, et au type de culture dominante dans l'enseignement*". L'aide à la réussite répond intégralement à cet objectif : aider toutes les personnes, quelle que soit leur origine socioculturelle, à réussir leurs études en compensant leurs lacunes éventuelles de départ. Ceci s'accompagne d'une remise en cause de l'université comme panacée de l'éducation et de la hiérarchie sociale et ce, afin de valoriser les filières hors université et de supprimer la discrimination, fut-elle inconsciente, entre les choix des élèves sortant des secondaires.

**II. Émancipation :** l'émancipation vise à donner aux étudiants et étudiantes les clefs pour se développer, s'épanouir et devenir acteur du monde dans lequel nous vivons, par le "*développement d'une faculté d'analyse critique du savoir et des évidences*". L'aide à la réussite peut aider à répondre à cette exigence : elle permet à tous les étudiants et étudiantes de mieux maîtriser leurs matières et jongler avec leurs connaissances afin de faciliter la construction d'une perspective critique du contenu de l'enseignement universitaire.

### A.3 Structure de la note

Pour définir la position de l'AGL sur l'aide à la réussite, nous travaillerons en plusieurs étapes visant à définir et cerner les différents aspects primordiaux de l'aide à la réussite : (1) qu'est-ce que réussir ? (2) qui est le public-cible de l'aide à la réussite ? et (3) quels moyens nous voulons voir mis en œuvre pour faire réussir ce public-cible ?

## B. Réussite

### B.1 Distinction liminaire

L'aide à la réussite vise deux objectifs :

*Lutte contre l'échec* : cela vise à permettre aux étudiants en échec de rattraper leurs lacunes et de réussir leurs cours. Cela s'inscrit dans l'objectif de démocratisation, faire en sorte que chacun puisse réussir l'université.

*Soutien à l'excellence* : cela vise à permettre aux étudiants qui réussissent déjà de mieux réussir encore. Cela s'inscrit davantage dans l'objectif d'émancipation, permettre aux gens de se réaliser, de bien maîtriser leur matière pour y attacher au mieux une perspective critique.

Ces deux objectifs ne sont pas en soi contradictoires. Certains dispositifs actuels d'aide à la réussite permettent déjà de combiner ces objectifs (ex : Débrief-dating, cf. *infra*).

### B.2 Réussite administrative

Traditionnellement, l'université promeut une aide à la réussite dont la visée est la réussite administrative :

**I. Définition :** la réussite administrative signifie :

- 1) Cours : obtenir la note de 10/20.
- 2) Année d'étude : réussir 75% de crédits ou, au mieux, 100% de crédits.

**II. Critique :** cela présente des avantages et inconvénients :

- 1) Avantages : il s'agit d'objectifs quantifiables et objectivables. L'évaluation des dispositifs est plus aisée. C'est une visée claire et compréhensible par tous les acteurs.
- 2) Inconvénients : il s'agit d'objectifs minimalistes. Ils sont par ailleurs assez rigides vu leur caractère quantitatif. Il s'agit d'une visée de court-terme et réductrice, on ne

s'intéresse pas à la réussite sur la durée de l'étudiant, à son intégration dans le milieu universitaire, à son apprentissage des codes propres à l'université. Cet objectif est surtout centré sur la lutte contre l'échec et exclut pratiquement le soutien à l'excellence.

### **B.3 Position de l'AGL sur la réussite**

L'AGL défend une autre vision de la réussite :

**I. Définition :** l'AGL défend une aide à la réussite qui permette à tous les étudiants de réussir leur projet d'étude et d'être soutenus dans leur amélioration continue. Cela comporte deux volets. Sur le volet de la lutte contre l'échec, il s'agit de permettre aux étudiants d'acquérir leurs crédits *sensu stricto* mais également de réussir leurs études, leur permettre de s'intégrer dans le monde universitaire et d'en maîtriser les codes. Sur le volet du soutien à l'excellence, il s'agit de pousser les étudiants à tirer le meilleur d'eux-mêmes pour qu'ils réussissent et s'améliorent continuellement.

**II. Critique :** cela présente des avantages et inconvénients :

- 1) Avantages : la perspective adoptée est plus subjective, il s'agit d'accompagner tous les étudiants vers la réussite et vers leur amélioration personnelle. L'objectif recherché est ambitieux et dessine ici une réussite plus large et générale de l'étudiant. Cela permet également d'intégrer les deux objectifs de l'aide à la réussite.
- 2) Inconvénients : cela suppose un accompagnement de tous les étudiants inscrits à l'université, ce qui nécessite des moyens humains et financiers importants.

### **C. Public-cible**

Le public-cible de l'aide à la réussite est différent selon le type d'aide envisagée :

*Lutte contre l'échec* : le public-cible visé sont les étudiants en période de transition, typiquement tous les étudiants sortant des secondaires arrivant en bac 1 et les étudiants sortant de hautes écoles et arrivant en master 1 (avec année préparatoire intégrée), ainsi que, dans une moindre mesure, les étudiants confrontés à la rédaction de leur mémoire.

*Soutien à l'excellence* : il s'adresse à tous les étudiants qui réussissent les périodes de transition, indépendamment de l'année d'étude.

Ces deux dynamiques ne s'excluent pas, les étudiants pouvant passer de l'un à l'autre et certains dispositifs séant aux deux.

En termes de public-cible, on peut distinguer plusieurs catégories d'étudiants :

- 1) Étudiants en bac 1 ;
- 2) Étudiants en master 1 (provenance de hautes écoles) ;
- 3) Étudiants en master avec mémoire (dans certaines facultés) ;
- 4) Étudiants en bac 2 et 3 ;
- 5) Étudiants en master 1 et 2 ;

En cas de manque de moyens humains et financiers et si une priorisation s'avère nécessaire, l'AGL considère qu'il faut suivre l'énumération ci-dessus dans l'ordre croissant.

## D. Moyens

### D.1 Remarque liminaire : l'aide à la réussite intégrée aux cours

De manière introductive et préalable, il faut préciser deux choses :

**I. Modèle :** dans une société idéale, un système éducatif ne devrait pas contenir d'inégalités et des dispositifs ne devraient pas donc pas être mis en place pour compenser les lacunes de départ et pousser les étudiants vers leur meilleur. Ainsi, l'aide à la réussite devrait être intégrée au sein des cours et passerait, notamment, par une pédagogie active et participative, un meilleur suivi des étudiants par leurs professeurs et assistants, une évaluation plus continue, des tests blancs, des examens pensés pour évaluer les connaissances des étudiants plutôt que des QCM ou des questions-pièges.

**II. Soutien aux améliorations de la qualité de la formation :** cette aide à la réussite intégrée au sein des cours n'est pas exclusive de l'aide à la réussite envisagée en dehors des cours dans cette note. En sus des dispositifs et des précisions dont il sera question ci-dessous, l'AGL soutient les améliorations de la qualité de la formation (cours, exercices pratiques, évaluation, etc.) dans un objectif de mieux encadrer et inclure les étudiants et donc de les aider à réussir et de les soutenir dans leurs cursus.

### D.2 Dispositifs à favoriser

Les dispositifs d'aide à la réussite peuvent être de nature préventive ou curative selon qu'ils sont suivis avant ou après l'apparition de la difficulté. Ils s'attachent à remédier à des lacunes sur les plans disciplinaire (contenu de cours), méthodologique ou de l'intégration sociale dans le milieu universitaire. Ceci permet de souligner que l'aide à la réussite ne se résume pas à l'approche préventive et disciplinaire comme c'est parfois perçu, et que cette aide doit être envisagée pour toutes ces situations. Faute d'une vision globale de l'ensemble des dispositifs présents et à venir, et afin de souligner les autres aspects que l'aide disciplinaire, est reprise ici une série de dispositifs actuels de l'UCL<sup>9</sup> dont les caractéristiques sont pertinentes et méritent d'être favorisées pour les dispositifs d'aide à la réussite :

**I. Tutorat et parrainage :** il s'agit de mécanismes organisant une entraide entre étudiants primants et étudiants primo-arrivants. Dans le cas du tutorat<sup>10</sup>, le tuteur aide des tutorés, sans caractère de récurrence, dans le cas du parrainage, le parrain aide généralement un seul parrainé durant plusieurs semaines ou mois. C'est un mécanisme préventif et curatif agissant sur les plans disciplinaire et méthodologique.

Caractéristiques pertinentes :

*Rapport étudiant – étudiant :* l'élément le plus important ici est que l'aide à la réussite se déroule entre étudiants et non avec un académique, assistant ou conseiller aux études. Ce rapport d'étudiant à étudiant est surtout profitable en raison des congruences cognitive (les étudiants se comprennent mieux) et sociale (les étudiants ont une proximité plus aisée)<sup>11</sup>.

*Transversalité :* un autre avantage de ce mécanisme est qu'il est applicable dans de nombreuses facultés, cela permet un partage de bonnes pratiques aisé ainsi que des économies d'échelle dans l'organisation des dispositifs et la formation des étudiants tuteurs ou parrains.

---

<sup>9</sup> Ces mécanismes sont tirés du « Rapport UCL des projets 2015 d'aide à la réussite menés dans le cadre de la subvention ministérielle 2014 », approuvé par le Conseil de l'enseignement et de la formation le 17 mars 2016.

<sup>10</sup> À toutes fins utiles, le lecteur peut approfondir la question en lisant la note de l'AGL sur le tutorat.

<sup>11</sup> A. Baudrit, *Le tutorat : richesses d'une méthode pédagogique*, Bruxelles, De Boeck, 2007, p. 23 et 24.

**II. *Débrief-dating*** : ce dispositif existant en faculté de droit et criminologie et consiste en un compte-rendu sur les examens entre l'étudiant, le conseiller aux études et un assistant. Avant la rencontre, pour chaque cours, des examens ayant obtenu 10, 12, 14, 16, 18 sont sélectionnés et anonymisés à l'aide de chaque titulaire de cours. Ensuite, ce dernier explique au conseiller aux études et à l'assistant les raisons de ces notes, ce qui explique un résultat et un grade. Ainsi, lors du compte-rendu, l'étudiant peut avoir eu 8 et venir comprendre comment faire 10 ou plus, ou avoir eu 14 et venir comprendre comment faire 16 ou plus. C'est un mécanisme curatif agissant sur les plans disciplinaire (dans une faible mesure) et méthodologique (majeure partie).

Caractéristiques pertinentes :

*Accompagnement personnalisé* : un atout de ce dispositif est que le conseiller aux études et l'assistant peuvent prendre parfois 1h par étudiant afin de repasser sur tous les examens, ce qui permet à l'étudiant d'être véritablement pris en compte et de bien comprendre ses lacunes.

*Apprentissage des codes universitaires* : une difficulté en arrivant à l'université est de se conformer aux codes d'évaluation, à savoir la manière dont il faut formuler, rédiger et structurer ses réponses pour bien rendre la matière au professeur tel qu'il l'attend. Ce dispositif-ci permet de bien assimiler ces codes puisque l'on identifie véritablement les lacunes dans chaque réponse – cela permet d'ailleurs un retour au professeur si ses exigences sont déraisonnables.

*Conjonction des objectifs* : ce dispositif permet enfin une bonne conjonction entre les deux objectifs de l'aide à la réussite : lutte contre l'échec et soutien à l'excellence.

**III. *Pack en Bloc*** : ce dispositif, existant dans presque toutes les facultés, constitue un blocus dirigé où des étudiants suivent, durant une semaine, un régime de type blocus assez strict comprenant des horaires clairs, des repas à heure fixe, des pauses avec collation, des activités de détente et des étudiants d'année supérieur encadrent en répondant aux questions éventuelles<sup>12</sup>. C'est un mécanisme préventif et curatif agissant sur les plans disciplinaire (dans une faible mesure) et méthodologique (majeure partie).

Caractéristique pertinente :

*Expérience de la méthode de travail et du rythme d'étude* : la méthode de travail et le rythme d'étude des étudiants est un des éléments les plus cruciaux pour la réussite dans un système universitaire où le succès aux examens dépend pour une grande partie du blocus.

**IV. *Passeport pour le bac*** : ce dispositif, créé pour toutes les universités de l'ex-Académie Louvain, constitue un test d'auto-évaluation réalisé par les étudiants primo-arrivants au début de l'année académique afin de les pousser à identifier leurs lacunes et à se tourner vers les dispositifs d'aide à la réussite adéquats. C'est un mécanisme préventif agissant sur les plans disciplinaire et méthodologique.

Caractéristique pertinente :

*Auto-évaluation* : le gros problème de l'aide à la réussite est que, selon des conseillers aux études, ces activités sont fortement fréquentées par des étudiants qui ont déjà les capacités nécessaires et atténuent leur inquiétude en suivant ces activités. L'avantage des mécanismes d'auto-évaluation est donc de permettre à tous les étudiants de comprendre leurs lacunes et donc de se tourner utilement vers les personnes et dispositifs adéquats.

**V. *Visa pour le bac*** : ce dispositif existant en faculté de droit et criminologie constitue la suite de « Passeport pour le bac ». Il s'agit de travail en petit groupe visant à assimiler les méthodes, codes et autres formalités utiles pour bien comprendre, étudier et réussir à

---

<sup>12</sup> Pour une analyse approfondie de ce mécanisme et de ses résultats, le lecteur se reportera utilement sur G. Vertongen, F. Nils, S. Galdiolo, C. Masson, M. Dony, S. Vieillevoye et V. Wathelet, « Test de l'efficacité de deux dispositifs d'aide à la réussite en première année à l'université : remédiations précoces et blocus dirigés », 2015, disponible sur [uclouvain.be/girsef](http://uclouvain.be/girsef).

l'université. C'est un mécanisme préventif agissant sur les plans disciplinaire et méthodologique.

Caractéristique pertinente :

*Apprentissage des codes universitaires* : il s'agit d'une caractéristique reprise ci-dessus pour « Débrief-dating ». Il est opportun de le mentionner ici puisque l'apprentissage des codes se fait, dans ce dispositif, avant le passage des premiers examens durant le premier quadrimestre, tandis que dans le dispositif visé antérieurement, cet apprentissage se fait souvent après avoir échoué à un examen. Soulignons donc l'importance de la prévention dans ce domaine.

**VI. Projet de formation** : ce dispositif existant en faculté de psychologie et sciences de l'éducation est un cours sur tout le bac composé d'activités visant à permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances, la méthodologie, mais également de s'intégrer dans le milieu universitaire et de préparer son insertion socioprofessionnelle. C'est un mécanisme préventif et curatif agissant sur les plans disciplinaire, méthodologique et d'intégration sociale dans le milieu universitaire.

Caractéristique pertinente :

*Intégration sociale dans le milieu universitaire* : la volonté de faciliter l'intégration des étudiants dans le milieu universitaire est un atout absent dans tous les autres dispositifs. Ceci permet de souligner l'importance de ne pas axer uniquement l'aide à la réussite sur la compréhension des cours ou la méthodologie puisque de nombreux facteurs favorisent la réussite, notamment l'intégration sociale de l'étudiant.

### D.3 Obligation, faculté et incitants

L'épineuse question de savoir s'il faut, ou non, obliger les étudiants en difficulté à suivre des dispositifs d'aide à la réussite peut être résolue comme suit :

**I. Responsabilité et obligation** : les inégalités dans l'enseignement sont majoritairement causées par les structures de celui-ci. Il ne convient donc pas d'imputer aux étudiants leur situation d'échec, et instaurer une obligation d'aide à la réussite pour les étudiants en difficulté ne paraît ainsi pas adapté. En revanche, imposer un tel devoir à l'institution universitaire semble aller davantage de soi puisqu'elle est responsable de la formation de ses inscrits. L'UCL doit se doter du nombre de conseillers aux études nécessaire pour permettre un accompagnement de tous les étudiants qui le désirent ou le nécessitent. Dans ce cadre, l'université doit faire en sorte que tous les étudiants en difficulté après la session de janvier soient contactés par un conseiller aux études afin de favoriser leur participation aux dispositifs d'aide à la réussite.

**II. Faculté et incitants** : même s'il ne convient pas d'obliger les étudiants à se faire aider, des incitants peuvent être mis en place pour favoriser le suivi de dispositifs adéquats. Ainsi, la généralisation et l'intégration au cours de tests blancs est un excellent moyen pour permettre aux étudiants d'identifier leurs lacunes. De la même manière, la prise en compte, dans la délibération par le jury, de la participation à des mécanismes d'aide à la réussite peut également pousser des étudiant dans cette voie.

### D.4 Organisation institutionnelle et budget

Une réflexion sur l'organisation institutionnelle et le budget alloué à l'aide à la réussite est nécessaire pour améliorer structurellement la situation actuelle :

**I. État actuel** : actuellement, les facultés sont pratiquement les seules maîtresses de l'aide à la réussite, elles organisent et gèrent la majorité des dispositifs et du budget. Le CEFo, responsable de la matière au niveau universitaire, se contente de répartir le budget et de dégager

une enveloppe centrale pour rémunérer une employée chargée de missions mineures en comparaison des actions facultaires. L'université ne gère directement aucun dispositif, au mieux dégage-t-elle, au moment de la répartition du budget, un montant transversal pour soutenir des dispositifs pluri-facultaires ou pluri-sectoriels (ex : Pack en Bloque). Des initiatives locales permettent de créer des synergies mais demeurent insuffisantes (ex : séminaires de la Chaire UNESCO de pédagogie universitaire ; plateforme RADAR).

**II. Position de l'AGL :** l'aide à la réussite doit être organisée en se fondant sur le principe de subsidiarité. Dans un premier temps, les facultés gèrent leurs dispositifs spécifiques avec leurs budgets alloués, dans un second temps, l'université organise des dispositifs transversaux si elle peut apporter une plus-value en termes d'organisation, de budget ou d'efficacité. L'université doit, ainsi, se doter d'un service d'aide à la réussite qui puisse assurer l'organisation de dispositifs transversaux. Le budget d'aide à la réussite pourrait voir augmenter la part dédiée à des projets à échelle universitaire.

Pour ce faire, l'université doit se doter d'un comité de pilotage de l'aide à la réussite. Celui-ci serait chargé de partager et promouvoir les dispositifs facultaires qui fournissent de bons résultats, mettre en œuvre des dispositifs transversaux, réfléchir et développer de nouveaux dispositifs, évaluer les dispositifs existants, et émettre des avis sur l'affectation et la répartition du budget de l'aide à la réussite. Ce comité doit rassembler tous les acteurs concernés (conseillers aux études, étudiants, ADEF, LLL, etc.), ne pas compter trop de membres (douzaine) et être piloté par l'université afin d'assurer son effectivité et sa pérennité.

## E. Conclusion : position de l'AGL sur l'aide à la réussite

L'AGL prend position en faveur d'une aide à la réussite dont l'objectif est la réussite du projet d'étude des étudiants liée à un soutien continu dans leur amélioration, et qui vise tous les étudiants avec une priorisation, si nécessaire, des bac 1, puis les master 1 (en provenance de hautes écoles), puis les masters avec mémoire (dans certaines facultés), puis les bac 2 et 3 puis les master 1 et 2.

Pour ce faire, l'AGL soutient, tout en rappelant l'importance d'une aide à la réussite intégrée aux cours, des dispositifs d'aide à la réussite diversifiés qui puissent agir de manière préventive et curative sur les plans disciplinaire, méthodologique et d'intégration dans le milieu universitaire. Plusieurs caractéristiques relatives à la structure et au contenu des dispositifs d'aide à la réussite sont intéressantes et à promouvoir : la transversalité, le rapport étudiant – étudiant, l'accompagnement personnalisé, l'apprentissage des codes propres à l'université, la conjonction des objectifs de lutte contre l'échec et de soutien à l'excellence, l'expérience de la méthode de travail et du rythme d'étude, l'autoévaluation et l'intégration sociale dans le milieu universitaire.

La responsabilité de l'aide à la réussite repose sur les épaules de l'institution universitaire. Il lui incombe donc de contacter tous les étudiants identifiés comme étant en difficulté afin de les inciter à participer aux mécanismes d'aide à la réussite. Aucune obligation ne peut être imposée aux étudiants, mais les incitants sont à favoriser.

L'AGL soutient une organisation institutionnelle centrée sur le principe de subsidiarité entre les actions facultaires et les actions centralisées, avec une gestion budgétaire en conséquence. Un comité de pilotage, composé des acteurs de l'aide à la réussite, doit conduire cette politique institutionnelle en partageant les initiatives facultaires, en développant et organisant de nouveaux dispositifs, en évaluant les mécanismes existants et en émettant un avis sur l'affectation du budget.